

Le Conseil national de l'UPR a approuvé les comptes 2019, validés sans aucune réserve par les Commissaires aux Comptes.

COMMUNIQUÉ

8 SEPTEMBRE 2020



Le Conseil national de l'UPR a approuvé les comptes 2019, validés sans réserve par les Commissaires aux Comptes, qui ont souligné l'excellence et la transparence de notre gestion.

COMMUNIQUÉ

8 SEPTEMBRE 2020



Le Conseil national de l'UPR a approuvé les comptes 2019, validés sans réserve par les Commissaires aux Comptes, qui ont souligné l'excellence et la transparence de notre gestion.

La journée du samedi 5 septembre 2020 a été marquée par la tenue du Bureau national de l'UPR le matin, suivie de son Conseil national l'après-midi.

Réunion du Bureau national

Après les propos introductifs du Président, les membres du Bureau national ont procédé à l'examen, en vue du Conseil national de l'après-midi, de la situation des mandats des Commissaires aux Comptes dont l'échéance est arrivée à terme lors de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette réunion a ensuite permis d'aborder un certain nombre de questions relatives à l'organisation interne du mouvement pour se conclure par des **débats sur la stratégie politique et électorale de l'UPR pour les deux années à venir**.

Le Président a informé les participants qu'après la période de stagnation enregistrée ce printemps à cause du confinement et de la déstabilisation interne du mouvement lancée par des cadres de l'ancien Bureau national, **l'UPR est résolument repartie de l'avant**.

Les adhésions, dons et cotisations reprennent à un bon rythme depuis la fin du mois d'août et UPR-TV vole de records en records. Plusieurs vidéos récentes ont recueilli plusieurs centaines de milliers de vues - et un taux d'approbation considérable - . Quant au **nombre d'abonnés à UPR-TV, il établit chaque jour de nouveaux records (il a dépassé les 147 600 abonnés ce 8 septembre 2020)**

Réunion du Conseil national

Le Conseil national s'est ouvert quant à lui en début d'après-midi, sur la présentation des comptes de l'exercice 2019 et du rapport des commissaires aux comptes par M. Luc Péron du Cabinet Consultants Auditeurs Associés.

Précisons que les adhérents - qui avaient été [tirés au sort lors de la réunion du Bureau national précédent le 6 juin 2020](#) - étaient bien entendu invités à ce Conseil national et que plusieurs s'y sont rendus personnellement et y ont posé les questions de leur choix.

Comme chaque année depuis l'obtention de son agrément auprès de la CNCCFP en février 2014, **les comptes de l'UPR ont été approuvés sans réserve par les deux commissaires aux comptes**.

Cette présentation a donné l'occasion à M. Péron de saluer la gestion rigoureuse et totalement transparente des finances de notre mouvement, une gestion particulièrement rigoureuse et économe quand on la compare avec les autres grands mouvements politiques français.

M. Péron a notamment souligné **la grande modicité des salaires et le faible nombre de permanents, la très**

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
grande modicité des frais divers (notamment les frais de réception et de représentation) **et la solidité de la structure financière de l'UPR** puisque notre mouvement est l'un des seuls - sinon même le seul - à n'avoir aucune dette bancaire.

Rappelons que **ces commentaires élogieux sont parfaitement objectifs puisque la loi oblige les Commissaires aux comptes à n'avoir aucun lien particulier avec le mouvement politique et les dirigeants dont ils contrôlent les comptes, qu'ils sont eux-mêmes sévèrement contrôlés, et qu'ils engagent leur responsabilité pénale dans la certification des comptes de leurs clients.**

Cette présentation détaillée des comptes - avec examen du compte de résultats poste par poste puis du bilan - doit conduire toutes les personnes de bonne foi à mesurer l'inanité et le cynisme des critiques qui ont pu être émises sur la probité de notre gestion lors de la récente tentative de déstabilisation de l'UPR.

Nous avons profité de cet exposé pour saluer le professionnalisme et les relations de confiance que nous entretenons avec nos deux experts-comptables, M. Bertrand Rigolet du Cabinet Hebert & Associés, qui s'occupe des comptes du parti, et M. François Merlet du Cabinet Expertelia, qui s'occupe de nos comptes de campagne.

Les membres du Conseil national, après avoir validé les comptes de l'exercice 2019 à l'unanimité (sans vote contre ni abstention), **ont procédé à la nomination de Mme Béatrice Parent et du Cabinet AAMG, représenté par M. Gérard Jeannet, comme commissaires aux comptes titulaires pour les 6 exercices à venir.**

Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cette collaboration professionnelle débutée en 2014, Mme Parent et M. Jeannet étant les commissaires aux comptes "historiques" de l'UPR.

--

Ont ensuite été longuement discutées la situation politique nationale et internationale ainsi que celle de l'UPR et des autres formations politiques.

La mise en place du groupe de travail dédié à la refonte des statuts à également été annoncée.

La réunion s'est conclue par une présentation des deux élections législatives partielles (1er tour le 20 septembre 2020) pour lesquelles l'UPR a investi des candidats :

- **Jean-Christophe Loutre pour la 5e circonscription de Seine-Maritime (suppléante : Amélie Marquer)**
- **et Laurent Cocheton pour la 11e circonscription des Yvelines (suppléant : Jonathan Bouillonnet).**

Le Président a tenu à remercier l'ensemble des membres présents pour la qualité des débats ainsi que pour l'excellente ambiance, chaleureuse et conviviale, qui a prévalu tout au long de cette journée.
